



Cotisations mutuelle abusive ou pas ?

Par **oldwin**, le **20/07/2009** à **13:10**

Bonjour, dans le cadre des mutuelles obligatoires imposées par les sociétés, J'ai souscrit à des options dans la mutuelle imposée pour avoir une meilleure couverture sociale. Contrat souscrit en Juillet 2008.

Etant tombé malade en Février 2009, j'ai eu la désagréable surprise de me voir retourné mes feuilles de soin pour le motif suivant :

compte inexistant

J'ai donc pris rdv avec la sécu et j'ai appris que mon compte avait été tout simplement épuré (leur propre termes) depuis des années car je n'étais pas malade depuis longtemps.

J'ai du donc reconstitué un nouveau dossier pour pouvoir à nouveau bénéficier d'une couverture sociale.

Une mutuelle à telle le droit de faire un contrat à une personne qui ne dispose pas d'une couverture sociale ?

Je vous demande donc s'il est possible de me faire rembourser l'intégralité des sommes perçues pour les options choisies et de résilier ma partie de contrat sans aucun délais concernant les options que j'ai souscrites.

Merci par avance de votre réponse.

Par **oldwin**, le **22/07/2009** à **03:41**

Personne pour me répondre ???